

N° 159
ÉTÉ
2024

Fougères

ensemble

www.fougères.fr

 Ville de Fougères - officiel



Un nouveau spot
pour rider !

11 ANIMATIONS
Votre été
fougérais

8 ZOOM
Mieux stationner
en ville

 Fougères

2024 FORUM DES ASSOCIATIONS

SAMEDI 7 SEPTEMBRE
9H30 - 17H
ESPACE AUMAILLERIE

ENTRÉE LIBRE
RESTAURATION SUR PLACE





LES INDISPENSABLES DE CET ÉTÉ : CRÈME SOLAIRE ET DON DE SANG !

Retrouvez les collectes proches de chez vous
sur notre site internet dondesang.efs.sante.fr



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !

RENDEZ-VOUS
SUR NOTRE SITE



dondesang.efs.sante.fr

SOMMAIRE

ÉVÈNEMENT 6

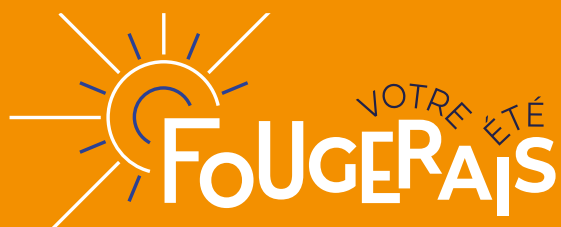
- La Flamme Olympique a traversé Fougères

ZOOM 8

- Mieux stationner en ville

ACTU MAIRIE 10

- Identité numérique certifiée
- Ateliers numériques gratuits



cahier détachable 11 À 14

ACTU MAIRIE 15

- Personnes fragiles et isolées
- En cas de canicule
- Sortez, bougez, ridez

DOSSIER 18

- Nouveau PLU : aménager la ville en protégeant l'environnement

SORTIR 21

- Les 10 ans du trail urbain
- Découvrez la saison du centre culturel



Il y a tout juste dix ans, près de 130 locaux commerciaux étaient vacants à Fougères. Lors des élections municipales de 2014, le débat avait notamment porté sur cette situation du commerce fougérais, provoquant des réactions de la part d'habitants et d'élus, dont certains aujourd'hui sont favorables à l'installation de Grand Frais.

Nous avons alors pris ce dossier à bras-le-corps et mis en place un plan de soutien au commerce et à l'artisanat très ambitieux, suite aux échanges avec les associations de commerçants, la Chambre de Commerce et d'Industrie et Initiative Pays de Fougères. Celui-ci a été adopté en 2016 à l'unanimité par le conseil municipal et renouvelé en 2021 à la quasi-unanimité.

Une cinquantaine d'actions ont été mises en œuvre pour installer de nouveaux commerces ou rénover des locaux commerciaux, développer les animations, favoriser la promotion et la communication afin d'inciter nos concitoyens à faire leurs courses dans les commerces de la ville, mieux aménager les rues commerçantes, soutenir la construction et la rénovation de logements, développer l'économie touristique...

Nous nous sommes aussi engagés à refuser toute nouvelle création ou extension de zone commerciale ou de grandes et moyennes surfaces commerciales alimentaires, tant que le nombre de locaux vacants n'aura pas été fortement réduit.

Plusieurs demandes d'extension de grandes surfaces alimentaires nous ont été faites. Nous avons à chaque fois rappelé notre logique.

**Nous agissons au nom de l'intérêt
général et pour la qualité de vie
à Fougères**



EDITORIAL

De nombreuses instances locales se sont opposées à l'installation de Grand Frais: la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'association des commerçants fougérois, Initiative Pays de Fougères, la Chambre des Métiers. Et, conformément aux engagements pris par notre municipalité, je souhaite souligner les points suivants:

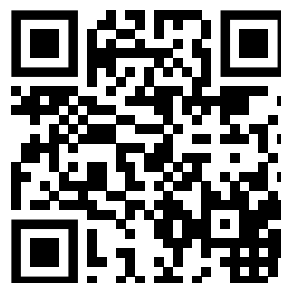
- nous avons signé une convention "Action Coeur de Ville" avec l'Etat, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et d'autres partenaires. Celle-ci prévoit de renforcer le commerce de centre-ville et de limiter les effets de la concurrence produits notamment par l'implantation de surfaces commerciales en périphérie. La Ville perçoit des subventions à cet effet.
- l'offre commerciale alimentaire est suffisante sur notre territoire, comme le montrent des études de la CCI. Elle s'est même élargie ces dernières années avec l'augmentation des achats sur Internet, le développement des circuits courts et l'installation de commerces spécialisés, notamment bio.
- l'installation de Grand Frais et son ouverture le dimanche matin entraîneraient certainement l'ouverture d'autres grandes surfaces alimentaires et donc un déséquilibre commercial, voire la fermeture de petites unités de quartier et dans les communes rurales.
- nous avons toujours dit que nous étions favorables à l'installation d'activités non-alimentaires, artisanales et de services sur cette zone de Beauséjour.

Nous agissons donc sur la base des délibérations du conseil municipal, au nom de l'intérêt général et pour un développement harmonieux du commerce et de l'artisanat sur notre territoire.

Les résultats, nous les constatons tous. Le nombre de locaux commerciaux vacants a été réduit, des commerces ont ouvert leurs portes et l'ambiance commerciale s'est améliorée. Pour autant la situation reste fragile.

Conscients de la forte contribution du commerce à l'offre de services, à l'animation de la ville ainsi qu'à l'emploi tout comme à l'attractivité, à l'image et à la qualité de vie à Fougères, nous sommes convaincus de la nécessité de toutes ces actions pour renforcer la dynamique locale. Nous vous invitons à la soutenir en effectuant vos achats dans les commerces existants de Fougères et des communes de l'agglomération.

Louis Feuvrier, maire de Fougères



LE 1^{ER} JUIN

LA FLAMME OLYMPIQUE A TRAVERSÉ FOUGÈRES

DÉPART DU CHÂTEAU



20
TERRE
DE JEUX
24

VILLAGE DE
LA FLAMME



RELAIS DE LA FLAMME 2024 MERCİ À TOUS !



LE PASSAGE
EN IMAGES



@COLLECTIF DES PHOTOGRAPHES DE L'OUEST



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Ille-et-Vilaine



Mieux stationner en ville

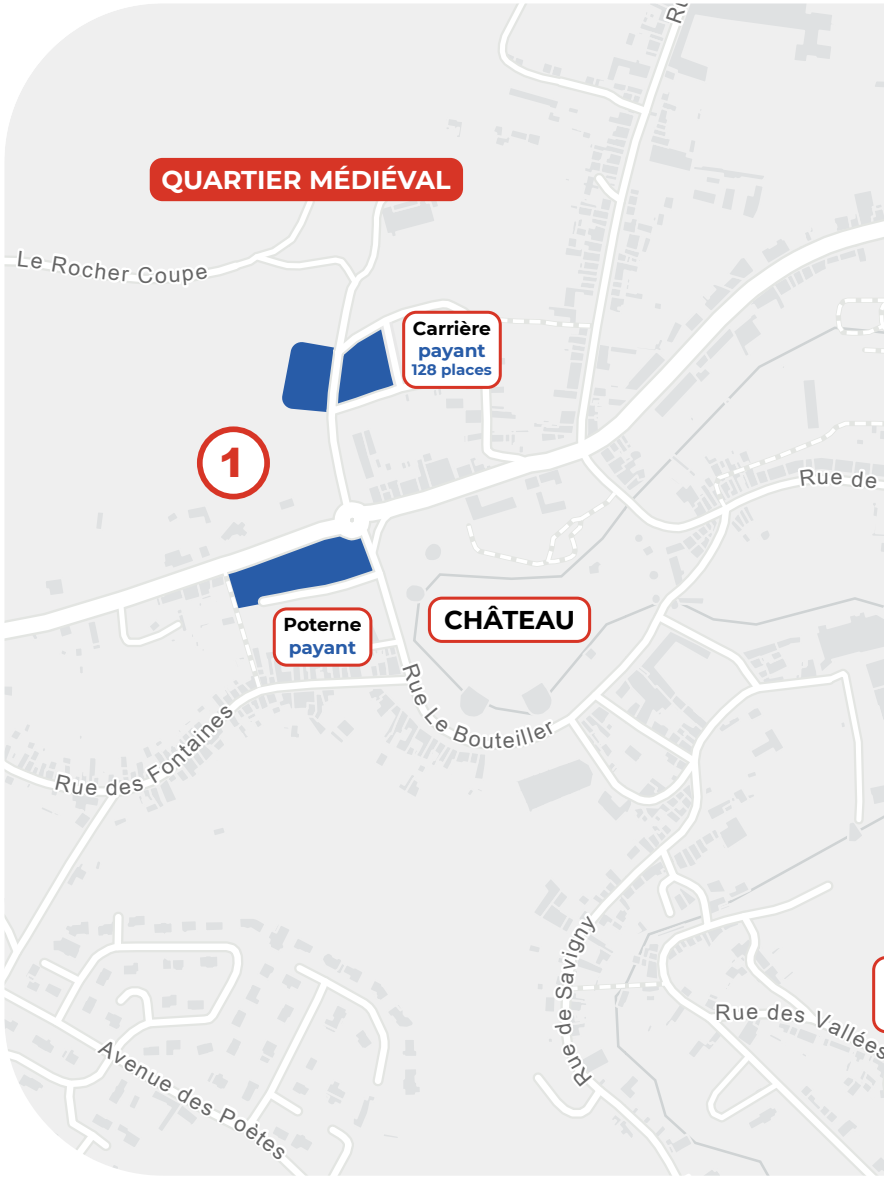
Afin de mieux réguler ce stationnement, la Ville de Fougères met en place depuis 2022 un stationnement payant sur certaines zones. Il s'agit notamment, d'éviter les voitures ventouse et de faciliter l'accès au centre-ville. Au château ou en centre-ville, les modalités correspondent aux usages.

① Une offre de stationnement variée et fournie

Essentiellement gratuit à Fougères, le stationnement payant a été mis en oeuvre dans un premier temps pour les parkings proches du château (carrière et Poterne), en 2022 de juillet à octobre puis de mai à octobre pour la saison 2023. Le parking de la carrière, réaménagé et agrandi en mai 2022, permet désormais le stationnement de 128 véhicules. En septembre 2023, le parking de la Poterne est devenu payant. Pour ces parkings, payants du 1^{er} mars au 30 novembre, la tarification est la suivante : 2€ la première heure, forfaitaire à 6 € entre 1 heure et 9h30 de stationnement (la journée).

Les habitants les plus proches du secteur peuvent pour le moment bénéficier d'un abonnement à 1€ par mois, à raison d'un véhicule par foyer. Pour en bénéficier, vous pouvez contacter la police municipale : police.municipale@fougères.fr

Les horodateurs mis en place fonctionnent avec le système Flowbird. Vous pouvez régler via l'application Flowbird.



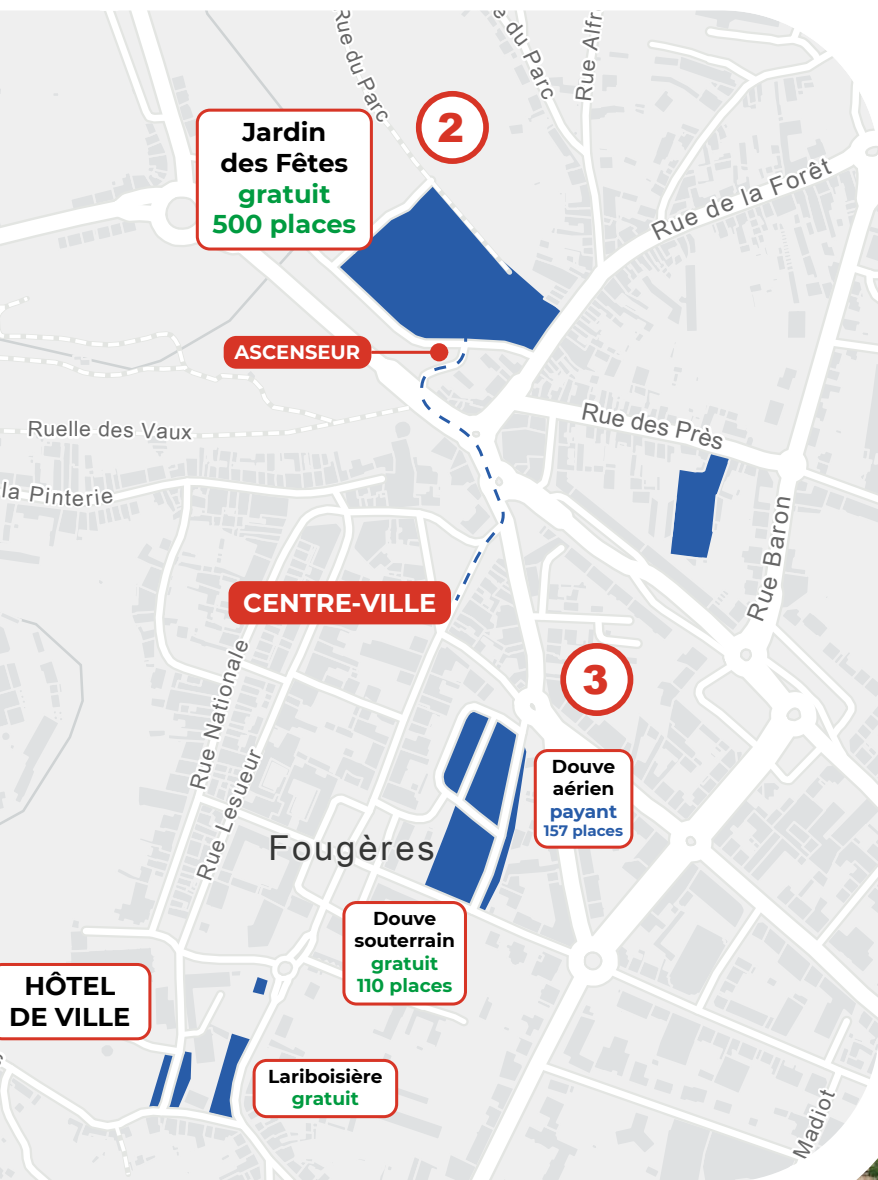
 Parkings

À noter :

- partout en ville, des parkings restent gratuits : place Lariboisière, rue des prés, rue des Feuteries, place de l'Europe, au cinéma (avec ascenseur), au Forum, à la gare routière (le week-end), aux Ateliers.....
- le reste du stationnement est régulé en zone blanche (gratuit) ou bleue (avec disque). En zone bleue, vous pouvez stationner 1h30, du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h30 à 19h.
- de nombreux arrêts-minute sont disponibles pour faciliter l'accès aux commerces

② Gratuit pour tous les usagers du centre-ville : salariés, commerçants, clients...

Le parking du Jardin des Fêtes, entièrement réaménagé et équipé d'un ascenseur, offre plus de **500 places gratuites** qui permettent de stationner et d'accéder au centre-ville à pied rapidement. C'est le parking idéal pour prendre son temps, venir travailler ou au marché, faire ses achats, boire un verre entre amis ou aller au théâtre...



③ Le parking d'hyper-centre - pas d'abonnement

Concernant le **parking de la Douve**, l'étude de 2021 a démontré un faible taux de rotation des véhicules, avec la présence de véhicules ventouses et une durée de stationnement trop longue pour un parking de centre-ville. La solution horodatrice est donc apparue là-aussi comme la plus adaptée pour réguler le stationnement et favoriser la rotation des véhicules ainsi que l'accès au centre-ville et à ses commerces.

Depuis début juin, une expérimentation est mise en place sur la partie aérienne du parking (157 places - 60% des places). Celui-ci devient une zone payante de 9h à 19h, selon les tarifs suivants : 1ère demi-heure gratuite, 1€ la demi-journée (4h), 1,50€ la journée (9h30). **Le stationnement reste gratuit sur cette zone de 19h à 9h et le parking souterrain de la Douve, avec 110 places (soit 40 % des places), reste gratuit quelles que soient les heures.**

Les horodateurs mis en place fonctionnent avec le système Flowbird. Vous pouvez régler via l'application Flowbird. Attention : vous devez impérativement entrer votre numéro d'immatriculation, même pour la demi-heure gratuite.

Il n'y a pas de carte de résident pour ce parking, celui en souterrain restant gratuit et la zone alentour offrant des stationnements gratuits.



Demandez votre identité numérique certifiée

Après quelques mois d'expérimentation dans trois départements, la démarche de certification de l'identité numérique « France Identité » a été déployée dans de nouveaux départements. Dans ce cadre, la Ville de Fougères propose depuis avril de procéder à la certification de votre identité numérique. Grâce à cette certification, vous pourrez par exemple obtenir une procuration de vote 100% dématérialisée ou accéder à divers services sur France Connect +.

Cette certification peut se faire sans rendez-vous, au 2 rue Pommereul*, à condition de venir avec votre Carte Nationale d'Identité, (nouvelle version déployée depuis 2021) et de présenter le QR code via l'application France Identité. En revanche, la création d'une identité numérique ne peut pas se faire en mairie. Vous pouvez si besoin vous adresser à la Maison France Services de Fougères, à la sous-préfecture.

*Direction de l'Administration générale et de la Citoyenneté

Plus d'infos sur
france-identite.gouv.fr :



Des ateliers numériques gratuits

Dans le cadre de sa politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) et pour réduire la fracture numérique, Orange s'engage pour un numérique utile à tous au travers d'un programme de développement des compétences numériques sur l'ensemble du territoire français.

Il s'adresse en priorité aux jeunes, aux seniors et aux familles mais aussi aux acteurs économiques (commerçants, artisans, entrepreneuses et entrepreneurs) qui souhaitent développer leurs connaissances du numérique. Des ateliers gratuits pour les participants* sont proposés aux collectivités ou associations pour répondre de façon efficace aux besoins de la population. Depuis le lancement, près de 30 000 personnes ont profité de ces ateliers. La Ville de Fougères s'associe à ces ateliers.

*les participants doivent être majeurs.

Au programme :

- 10 octobre à 13h30 : débuter avec son smartphone
- 8 novembre à 13h30 : protéger ses données personnelles
- 22 novembre à 13h30 : découvrir les réseaux sociaux
- 5 décembre à 13h30 : éviter les arnaques en ligne

Ces ateliers gratuits auront lieu à Fougères
(lieu indiqué à l'inscription)
Inscription au CCAS au 02 99 94 82 00.



VOTRE ÉTÉ FOUGERAIS

*Spectacles au château, cinéma en plein air, expositions,
visites accompagnées, ateliers pour enfants...
vos vacances et vos soirées seront bien occupées !*

AU CHÂTEAU

Les spectacles (sportifs) du jeudi

- En juillet - Jeudi 11 : « Queen A Man » par la compagnie « Picnic production » - Jeudi 18 : « Une corde à vécu » par la Compagnie « Duo pendu » - Jeudi 25 : Concert « De Cuyper vs De Cuyper » par la compagnie « Cie Pol et Freddy ».
- En août - Jeudi 1^{er} : « Air de Jeux » par la Compagnie « Peregrin » - Jeudi 8 : « Championnat du Monde d'Aquatisme » par la Compagnie « La Bugne » - Jeudi 15 : Fest-noz

Gratuit à 21 heures
- ouverture des portes à 20h30
- programme détaillé



Les week-ends médiévaux

Le temps d'un week-end, des compagnies de reconstitution vous feront partager leur passion du monde médiéval ! Hommes d'armes, chevaliers, artisans et gentes dames vous feront découvrir tous les secrets d'une époque romanesque !

- Samedi 20 et dimanche 21 juillet : « Haut les bains » avec la « Confrérie de Coëtquen » Venez découvrir les joies des étuves et des soins du corps au Moyen Âge ! Attention, baignade au programme !
- Samedi 30 août et le dimanche 1^{er} septembre : « Boute-feu ? Boutez ! » avec la compagnie « La Maisnie de l'Hermine ». Une troupe d'artilleurs prend possession du château. Venez assister à des démonstrations de tirs de traits à poudre, de veuglaire et de bombarde !

Animations en continu de 11h à 18h, incluses dans les billets du château.





Les nocturnes

La famille de Pommereul s'est enfin décidée à vendre le célèbre château de Fougères... Le maire de la ville, Alfred Barbotin, a déjà fait une offre. Peu convaincus, les de Pommereul ont décidé d'organiser deux soirées de vente aux enchères. A la lumière des flambeaux, saurez-vous trouver le juste prix pour devenir les nouveaux châtelains ?

Mardis 30 juillet et 6 août, en continu de 21h30 à minuit - 8€, gratuit pour les moins de 12 ans. Départ toutes les quinze minutes. Sans réservation.

Les ateliers pour enfants

Ils proposent tous les vendredis selon l'âge (4 à 6 ans le matin ou 7 à 10 ans l'après-midi) des activités de découverte : fabrication d'un blason, création d'une œuvre en savon ou d'un carnet de voyage, jeu de piste...

5€ par enfant, sur réservation
au 06 07 46 06 75.

Et tous les jours, du 6 juillet au 1^{er} septembre : découvrez l'histoire du château lors d'une visite accompagnée, vivez une aventure en famille autour des habitudes culinaires ou des jeux du Moyen-Âge, participez à des ateliers lors de rencontres flash.

Inclus dans le billet du château,
sur réservation.



Sortez vos agendas (et vos plaids !) et venez partager deux bons moments de cinéma en plein air :

- mercredi 17 juillet à 22h15, dans la cour de l'école de la Forairie : « Eddie the eagle » (au gymnase des Bleuets si intempéries)
- mercredi 7 août à 22h, esplanade de l'Acropole : « Les petites victoires » (au complexe Marie-Yvonne Caillère si intempéries)

Gratuit



Les expositions

- « **Renversement** », édition 2024 de Place aux Arts : les œuvres de Frédérique Nalbandian vous attendent autour du château, au musée de La Villéon et au jardin public. Découvrez le travail de cette artiste surprenante : <https://place-aux-arts.fougeres.fr/>

- « **Terre de champions** », aux Ateliers - gratuit jusqu' au 21 septembre. Une série de panneaux retraçant un siècle de sport à Fougères, à travers notamment quelques figures locales qui ont marqué l'histoire sportive.

- « **Estropiés et infirmes au Moyen-Âge** », exposition de poche au château en partenariat avec l'Inrap. Jusqu'au 15 septembre, inclus dans le billet château.

- **Couleur Partage** fête ses dix ans à la Maison de Savigny, du lundi 22 juillet au jeudi 22 août. Exposition collective des adhérents jusqu' au 4 août, marché de créateurs du 6 au 11 août. Du 14 au 22 août, des invités de l'association exposeront.

Des spectacles seront proposés. Trois œuvres d'artistes seront offertes le dernier jour lors d'un tirage au sort à 17h.



Sans oublier les expos photos en ville

Celle du club « Tous photographes » au jardin de la Pinterie et « Babel », de Muriel Bordier, esplanade des chaussonnières, toutes deux sur le thème du sport, Jeux Olympiques obligent !



La caravane du sport

Elle aura lieu du 9 au 12 juillet : mardi 9 de 15h à 18h derrière la maison de quartier des Cotterêts, mercredi 10 de 15h à 18h dans le quartier de l'Ecartelée, jeudi 11 de 15h à 18h et vendredi 12, de 18h à 21h au parc René Gallais.

Activités sportives gratuites.

En cas d'intempéries, repli du mardi au gymnase des Cotterêts et repli des autres jours au complexe Marie-Yvonne Caillière

ET AUSSI

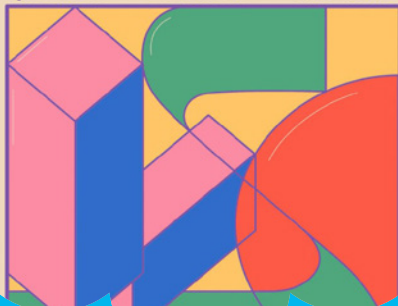
Le Salon du pastel en Bretagne

Du 10 au 25 août, l'association reçoit la pastelliste animalière Marion Tubiana, accompagnée de 68 artistes du monde entier.

Au programme : animations avec démonstrations le 10 août et tous les après-midi, démonstration de Natalia Polikarpova dimanche 11 août à 15h, stages avec des pastellistes professionnels au centre Juliette Drouet (dates et inscription sur www.salonpastelbretagne.com)
Contact : salonpastelbretagne@gmail.com



festival
les scènes
déménagement
spectacles concerts arts de rue



Les Scènes Déménagement

Du 23 au 25 août, théâtre, animations, musique, marionnettes, danse... tous les arts et plus encore, s'expriment dans le cadre verdoyant du jardin public.

Toutes les infos : www.lesscenesdemenagent.net/

Les Journées du Patrimoine et du Matrimoine

Les samedi 21 et dimanche 22 septembre. Ce temps fort de la rentrée vous permettra d'explorer librement les sites emblématiques de Fougères.
Programmation en septembre.

Le Centre Communal d'Action Sociale gère un registre pour inscrire les personnes fragiles et isolées

Pour favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires, les personnes fragiles et isolées, personnes âgées ou en situation de handicap, peuvent, à leur demande, ou sur requête d'un tiers, figurer sur un registre nominatif. Ces informations permettent une veille et, si besoin, d'apporter rapidement conseils et assistance lorsque le plan d'alerte et d'urgence est mis en œuvre.

Qui peut figurer sur ce registre ? Toute personne âgée de plus de 65 ans, toute personne âgée de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail et toute personne en situation de handicap percevant une allocation liée à son handicap.

Pour s'inscrire ou inscrire un proche isolé, contactez le CCAS au 02 99 94 82 00 ou par mail : registre-ccas@fougeres.fr

Lorsque la préfecture déclenche le ou les plans d'alerte (sanitaire, canicule...), le CCAS prend contact avec les personnes inscrites, par courrier/téléphone ou déplacement.



En cas de canicule

En cas d'urgence, appelez le 15 (SAMU) ou le 18 (pompiers).

- Évitez les sorties et les activités physiques aux heures les plus chaudes ; si vous devez sortir, restez à l'ombre et emportez une bouteille d'eau.
- Chez vous, fermez les fenêtres, les volets et tirez les rideaux des façades exposées au soleil. Ouvrez la nuit et provoquez des courants d'air.
- Restez dans les pièces les plus fraîches de votre domicile ou rendez-vous dans des endroits climatisés (supermarchés, cinémas...), naturellement frais (églises...) ou des lieux ombragés.
- Humidifiez régulièrement votre corps (douche, brumisateur, linge humide...).
- Buvez beaucoup, même sans soif : eau, jus de fruit...mais pas d'alcool.
- Mangez comme d'habitude, privilégiez les fruits et légumes riches en eau.

Demandez conseil à votre médecin, à votre pharmacien si vous ressentez des symptômes inhabituels. Demandez de l'aide à un parent, un ami, un voisin si la chaleur vous incommode.

Face à la canicule, adoptez les bons réflexes :



Buvez de l'eau régulièrement



Maintenez votre logement frais : fermez les fenêtres et volets la journée



Mouillez-vous le corps



Ne buvez pas d'alcool



Évitez les efforts physiques



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Sortez, bougez, ridez !

Avec la Maison des Jeunes et le skatepark quartier de l'Annexe, la Ville de Fougères renforce les équipements destinés aux jeunes et à leur bien-être. Des dispositifs adaptés leur permettent aussi de bénéficier d'activités à moindre coût.

Un skatepark flambant neuf

Beaucoup plus complet que sa première version installée au même endroit, le tout nouveau skatepark de l'Annexe est ouvert à la pratique pour les **skateboards, les rollers, les trottinettes ou le BMX**. Tous les adeptes de glisse urbaine peuvent y trouver de quoi s'amuser et se perfectionner, en appliquant tout de même quelques consignes : accès réservé aux pratiquants de plus de 8 ans (sauf lors d'activités encadrées) et port de protections vivement recommandé.

Sont interdits : les véhicules à moteur, la pratique en cas de pluie, les tags et graffitis qui rendent les surfaces glissantes et dangereuses. En parallèle, des agrès pour la pratique sportive libre sont installés le long de la voie verte.

Montant global : 221 143 € HT dont 16929 € (appel à projets « Dynamisme des centres villes et des bourgs ruraux en Bretagne » - Etat, Région Bretagne, Etablissement Public Foncier de Bretagne et Banque des territoires) et 81665 € (Etat - DSIL).

Coup de pouce pour les activités

Le dispositif « Coup de pouce » est reconduit pour l'année 2024-2025! Toutes les familles qui perçoivent l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) peuvent bénéficier de cette réduction pour inscrire leurs enfants (âgés de 6 à 10 ans), à une activité sportive ou culturelle. Sur présentation de la notification de l'ARS, les familles peuvent retirer leur coupon « Coup de pouce » à l'accueil des Ateliers. Celui-ci est à remettre à l'association qui appliquera directement la réduction: 20 € en moins pour une adhésion jusqu'à 100 € • 30 € en moins pour une adhésion de plus de 100€.

2€ : 20 bons plans !

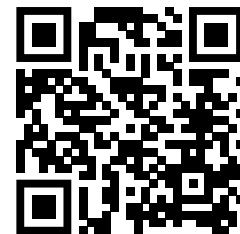
Destiné aux 15-25 ans domiciliés ou scolarisés dans Fougères Agglomération, le Pass'Jeunes a été créé pour favoriser l'accès à des sorties culturelles ou sportives. Ce chéquier, vendu 2 € sans condition de ressources, est constitué de chèques de réduction ou de gratuité valables un an. On y trouve des bons plans pour le cinéma, le château, la piscine, l'accrobranche ou encore des spectacles. Le Pass'jeunes est en vente aux Ateliers, à la Mission Locale et au Centre Social jusqu'au mois d'avril 2025.

Ces deux dispositifs seront présentés au Forum des Associations le 7 septembre. Le Pass'jeunes sera en vente sur place.





À l'arrière du Forum, l'aménagement du skatepark est terminé et la Maison des Jeunes (à gauche) ouvrira à la rentrée.



La Maison des Jeunes est terminée !

Située dans le quartier de l'Annexe*, proche de la gare routière et de la future plateforme de transports place de la République, cette Maison des Jeunes a été pensée pour être avant tout un lieu de rencontres, d'échanges et de lien social, ouvert à tous. **L'accueil est ouvert aux jeunes fougèrais et du Pays de Fougères, à partir de la 6^e et jusqu'à 25 ans.** Il s'agit aussi de favoriser l'épanouissement personnel, en veillant à la mixité et au brassage culturel et social ainsi qu'à l'autonomie et à la prise de responsabilité active des jeunes. Le Valdocco, qui gèrera cet équipement, organise par exemple des activités de loisirs ainsi que des séjours collectifs pendant les vacances scolaires.

Construite tout près du cinéma et de la médiathèque, d'établissements scolaires et du skate-park, son emplacement est propice pour créer des synergies avec d'autres équipements culturels ou sportifs et accueillir encore plus de jeunes. Résultat d'une concertation avec le service périscolaire de la Ville de Fougères, l'école Duguesclin (l'ancien préau de l'école est intégré au bâtiment) et le Valdocco, ce nouveau bâtiment d'environ 500 m² s'ouvre sur l'espace public, vers l'esplanade des chaussonnières. En plus des locaux dédiés au Valdocco, une salle banalisée modulable d'environ 60m² et une cuisine pédagogique pourront être utilisées pour des activités sportives et de loisirs, par l'école Duguesclin ou les associations de quartier ou louées par les habitants pour des événements.

Ce projet a été conçu de manière écologique : 90% de matériaux naturels, non traités et sans composés organiques volatiles, gestion maîtrisée de l'eau potable et des eaux pluviales, grands ouvrants pour l'aération naturelle et la luminosité.

Montant global : 1,6 million d'€ HT, dont 250 000 € de la part de l'Etat (DSIL), 200 000 € dans le cadre d'un appel à candidatures « Dynamisme des centres villes et des bourgs ruraux en Bretagne » (Etat, Région Bretagne, Etablissement Public Foncier de Bretagne et Banque des territoires). 300 000 € seront aussi alloués pour l'aménagement de l'espace public : 112 500 € de la part de la CAF et 102 000 € de la part du Département d'Ille-et-Vilaine.

Cet été, le Valdocco fonctionne encore dans les locaux du 43 rue Pasteur, du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 19h.

Possibilité de déjeuner ou dîner sur place (soirées organisées).

Programme des vacances d'été sur :
Facebook : Valdocco Fougères



Nouveau PLU : aménager la ville en protégeant l'environnement

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) organise le développement urbain et fixe les règles pour toutes les autorisations d'urbanisme, par exemple les permis de construire ou demandes de travaux. La nouvelle version renforce la préservation de l'environnement et prévoit d'urbaniser, de façon responsable et durable.

Avec cette révision, la Ville de Fougères affiche une forte volonté de réduction de la consommation d'espace et une ambition de préservation du patrimoine et du cadre de vie. Le PLU nouvelle version est décliné autour d'objectifs clairs :

• Renforcer la place de la nature en ville.

Ce PLU comporte moins de « zones à urbaniser » et plus de zones naturelles : ces dernières sont augmentées de 16 hectares. Des espaces initialement à urbaniser (AU) ont été déclassés (Paron, la Placardière, la Forairie, ...) et les trames verte et bleue sont préservées.

Avec la révision, la protection des arbres remarquables est renforcée ; aucune construction ou travaux ne sont autorisés dans un rayon de 10 mètres à partir du houppier de l'arbre.

• Renforcer le pôle économique et le cœur d'agglomération

• Développer les usages de proximité

Avec la révision, les dispositions favorables au commerce de proximité sont renforcées, ainsi que la protection du linéaire commercial. Une nouvelle règle sur l'encadrement des implantations commerciales est instaurée.

3 questions à Eric Besson, adjoint au maire délégué à l'urbanisme et au logement

• Quelles sont les principales orientations qui ont guidé cette révision du PLU ?

Quatre axes nous ont guidés. En premier lieu, il s'agissait de prendre en compte la loi dite Grenelle II, qui portait un engagement national pour l'environnement. Ainsi, dans ce PLU révisé, l'accent est mis sur une protection accrue des haies et des arbres ; un règlement sur les eaux pluviales est également institué ainsi que différentes préconisations pour préserver la biodiversité et étendre les zones naturelles.

Le deuxième axe, c'est le nouveau contexte dans lequel s'inscrit le logement : une forte dynamique à Fougères, avec de nombreuses constructions et rénovations. De son côté, la Ville a fortement agi avec d'autres partenaires comme Fougères Agglomération, pour la réduction de la vacance. Et plus largement, la loi « Zéro Artificialisation Net » des sols va réduire le foncier disponible et impliquer de densifier les parcelles en nombre de logements. Plusieurs mesures du nouveau PLU vont dans ce sens.

Le troisième axe consiste à protéger notre patrimoine pour préserver l'identité, la qualité et la diversité architecturale reconnue par les Fougérais et les touristes.

Enfin, nous avons souhaité renforcer notre engagement pour protéger, faciliter et développer l'installation de commerces de proximité qui sont essentiels pour le dynamisme de notre ville.

• Comment les habitants sont-ils associés à cette révision ?

En plus des publications régulières sur le site internet de la Ville et dans la presse locale et régionale, deux expositions ont eu lieu en mairie en 2019 puis aux Ateliers à l'hiver 2023-2024. Tout comme deux réunions publiques d'information ouvertes à tous : la première en 2019 sur la présentation des orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) ; la seconde en novembre 2023 sur la présentation du règlement, des documents graphiques et des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation). À l'automne, l'enquête publique permettra à chacun de s'informer et s'exprimer sur ce nouveau PLU, avant son adoption définitive en 2025.

• Développer l'offre d'habitat pour diversifier les logements et maîtriser la consommation foncière

Ce qui change : le nouveau PLU distingue 3 types de zones d'habitat :

- les zones UC correspondent au centre-ville élargi et accueillent des usages diversifiés (logements, commerces, équipements). La zone du cœur de ville dite UCc offre le plus de capacité à construire sur un espace déjà dense et structuré, qui doit se régénérer en accueillant de nouvelles opérations de logement. Les zones UCb et UCc se distinguent par les hauteurs maximales autorisées. Une zone Ucd est nouvellement créée sur Bonabry, pour tenir compte des caractéristiques particulières de ce quartier, dominé par un tissu de maisons de ville entourant des cœurs d'îlots verts.
- les zones UD accompagnent les boulevards d'entrée de ville et accueillent fréquemment des commerces et des services, en dotant le tissu urbain de logements.
- les zones UE correspondent aux quartiers périphériques, essentiellement résidentiels. Des règles de hauteurs différentes permettent de respecter le gabarit des constructions existantes.



Fougères est une ville où la nature est très présente. Le PLU révisé renforce la protection de la biodiversité.

• Un règlement de zonage pluvial est également ajouté. Qu'est-ce que cela change pour les particuliers ?

Le zonage pluvial, annexé au PLU, est un document indépendant mais qui a un lien avec le PLU. Avec ce nouveau règlement, **les aménagements réalisés sur les terrains doivent garantir au maximum l'évacuation des eaux pluviales***, par infiltration dans le sol, grâce à des espaces végétalisés, et en limitant l'imperméabilisation des espaces extérieurs.

Désormais, pour tout projet de construction, d'aménagement ou d'extension d'une emprise au sol ou de surface de plancher de plus de 20 m², il sera imposé aux porteurs de projet :

- de réaliser une surface minimum d'infiltration égale à 20 % des surfaces imperméabilisées dans le cadre des autorisations d'urbanisme
- de permettre l'infiltration d'un volume minimum de 37l/m² imperméabilisé. Plus globalement, il s'agit d'absorber par le sol le plus possible les eaux pluviales pour limiter les inondations et ne pas surcharger le réseau souterrain.

*Ces eaux de pluie peuvent aussi être stockées pour l'arrosage et l'usage domestique.

L'infiltration devient la règle pour gérer les eaux de pluie, pour tout nouveau projet de plus de 20m².



• Valoriser le patrimoine, un atout de Fougères

En dehors du SPR (Site Patrimonial Remarquable), la protection du patrimoine relève uniquement du PLU. Le nouveau PLU apporte des évolutions majeures dans ce domaine en procédant à un inventaire des constructions patrimoniales sur tout le territoire communal et en appliquant des mesures de préservation adaptées à la qualité de ce patrimoine.

Un exemple de ce qui change : plus aucune nouvelle clôture plastique n'est autorisée ; les clôtures naturelles sont privilégiées, ainsi que les talus et les arbres.

• Développer le territoire de manière économe en énergie.

Des « zones de projet » ont été définies comme pouvant faire l'objet d'un aménagement ; elles se situent essentiellement sur les secteurs de Fontaine La Chèze/rue Mélouin, à la Forairie, Paron et la Placardière. Par rapport à l'ancien PLU, ces zones sont réduites de 41%, au bénéfice d'espaces naturels.

Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) permettent de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière. Elles concernent l'ensemble des zones de projet ou de secteurs de renouvellement urbain, majoritairement destinées à des programmes de logements.

Pour mieux comprendre les enjeux de ce PLU

<https://fougeres.fr/vie-quotidienne/urbanisme/plan-local-durbanisme/plu-en-cours-de-revision/>



Une enquête publique à l'automne

En 2016, le Conseil municipal a enclenché la révision du PLU de Fougères pour mieux prendre en compte les évolutions liées au Grenelle de l'Environnement et à la loi pour l'Accès au Logement et Urbanisme Rénové (ALUR).

Le 27 juin 2019, le Conseil municipal a également débattu sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : conforter Fougères en tant que ville-centre, réduire l'étalement urbain, restaurer les continuités écologiques et protéger le patrimoine et la qualité architecturale.

Depuis, la loi Climat et Résilience (22 août 2021) est venue renforcer les objectifs de transition écologique et énergétique dans ce type de projet qui engage la collectivité pour de nombreuses années.

Le projet a été voté au Conseil municipal de juin. D'autres étapes doivent suivre : après le délai légal de consultation des partenaires institutionnels, une enquête publique sera organisée à l'automne. L'adoption définitive du PLU aura lieu en 2025.

Les 10 ans du trail urbain

Samedi 21 septembre aura lieu la 9^e édition du trail urbain fougerais pour ses dix ans.

Au programme :

- 5 courses pour les jeunes (de 5 à 15 ans), gratuites, au départ du parking du cinéma vers 17h.
- les 3 courses adultes en nocturne pour découvrir autrement notre belle ville et certains de ses bâtiments emblématiques : 19 h départ du 23km ; 19h45 départ du 17 km ; 21h départ du 9 km.

Sur le village de course au jardin des fêtes, qui sert de départ et d'arrivée : restauration et buvettes. Nombreuses animations musicales et autres, tout le long du parcours.

Cette année, le trail urbain soutiendra l'association « Mayline rêve » (3 € par inscription sont reversés).

Toutes les infos et inscription sur :
www.klikego.com/inscription/trail-urbain-de-fougères
 Pour être bénévole :
benevoletrailurbain.fougères@gmail.com



Découvrez la saison du centre culturel



©Cristophe Chaumanet

Le centre culturel Juliette Drouet vous invite le vendredi 27 septembre pour l'ouverture de la saison 24/25 !

Pour l'occasion, le Centre culturel se pare de ses plus belles guirlandes et se transforme en véritable guinguette, avec un programme convivial et joyeux. Dès 18h30, vous pourrez découvrir le programme et profiter d'ateliers créatifs, d'un atelier shooting photo et d'une exposition photo sur la dernière édition du festival Humeur Vagabonde !

À 20h30 : Découvrez la saison 24/25 en images puis à 21h : spectacle Naufragata (compagnie Circo Zoé). Embarquez dans un navire de fortune pour une traversée des océans, une ode au mouvement qui fait de nous des êtres vivants. L'équilibre autour du mât est fragile, les sentiments tourbillonnent et la comédie porte l'histoire sur une musique joyeuse et nostalgique. Vous sentirez presque les embruns de la mer effleurer le bout de votre nez !

**Gratuit sur réservation.
Buvette et petite restauration sur place.**

**Billetterie en ligne :
centreculturel.fougères-agglo.bzh**

Page de l'opposition

Fougères avec vous

Ce que nous ferions...

2024, aux 2/3 du mandat municipal, les attentes des habitants sont pressantes. Malgré l'endettement croissant de la ville est (+50% en 4 ans) et les réalisations récentes non indispensables (l'ascenseur, le CIAP...), il faut trouver les marges de manœuvre pour répondre aux aspirations de nos concitoyens :

- **La priorité, c'est la sécurité** : en collaboration avec la police, il faut mener une action efficace de lutte contre la délinquance et les dégradations aux biens : redéfinition de l'éclairage public, déploiement de la vidéoprotection, mise en œuvre **d'un dispositif de participation citoyenne** (démarche partenariale entre forces de l'ordre, élus et population, afin d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/conseils/elus/renforcez-la-securite-sur-votre-territoire-avec-la-participation-citoyenne)
- **Nous devons veiller au cadre de vie** : préservation du commerce, accessibilité (en revenir sur ce point à des parkings gratuits), traitement adapté de la question des ordres ménagères (en lien avec le SMICTOM), lutte contre le réchauffement climatique (végétalisation de la ville, adaptation des bâtiments, mise en place de navettes dans le centre ville...)
- **Il faut renforcer l'offre de logement** : Se loger devient un parcours du combattant ; la reconquête du logement vacant doit s'accélérer et les dispositifs d'aide mis en place par la ville renforcés, avec une vigilance toute particulière au logement des familles, afin de préserver l'équilibre démographique.
- **À l'agglomération, nous devons travailler en parfaite concertation avec les autres communes, en vue d'un équilibre territorial sur le plan économique, démographique, et sur l'offre de services à la population, et cesser ainsi les querelles de territoire.**

Nous vous souhaitons de bonnes vacances d'été.



Contact :
fougeresavecvous@gmail.com

Isabelle Biard,
Sylvain Bourgeois,
Antoine Madec



20000 Maires pour Fougères

Mobilités : le temps des bifurcations est venu

Il est temps de transformer nos façons et nos modes de déplacement aujourd'hui.

C'est indispensable pour répondre aux besoins des personnes privées de voiture, pour désengorger la ville, pour circuler en sécurité. C'est essentiel pour réussir la transition énergétique, atténuer les effets du changement climatique, et réduire la pollution urbaine. Les parkings payants sans solution alternative ne résolvent pas le problème car ils excluent de fait les habitant.e.s qui ne vivent pas dans le centre-ville.

Nous l'avons déjà exprimé, le schéma directeur vélo présenté par la ville en février 2024 manque d'ambition concrète du fait de l'absence d'enveloppe budgétaire, et de programmation pluriannuelle. À l'échelle de l'Agglomération, améliorer le réseau de bus est tout aussi nécessaire : cadencement, maillage, lien vers les communes périphériques et les zones industrielles doivent être amplifiés. La mise en place du pôle multimodal aurait pu être l'occasion de repenser l'ensemble des déplacements et de lancer une grande enquête pour partir des usages réels des habitant.e.s.

Nous proposons d'engager un plan de sécurisation des accès aux établissements scolaires, en multipliant les zones de rencontre et en favorisant la continuité des voies dédiées aux déplacements doux.

De plus, la ville et l'Agglomération doivent être mobilisées quant au démarrage de l'étude de faisabilité du train que les habitant.e.s attendent depuis 10 ans maintenant.

L'association 20000 Maires et ses élu.e.s organiseront une réunion de co-construction sur le thème de l'urbanisme et des mobilités en vue de l'enquête publique à venir.

Nous vous souhaitons un bel été,



Contact :
contact@20000mairesfougères.fr

Elsa Lafaye,
Anthony Hue,
Hélène Mocquard



Un raz-de-marée à Fougères

Le score de la liste de Jordan Bardella à Fougères le 9 juin dernier lors des élections européennes est tout à fait exceptionnel : c'est un tremblement de terre !

Pour la première fois, les Fougérais ont mis le Rassemblement National en tête avec un score de 24,84 %.

Ce vote est une sanction pour la liste de Madame Hayer soutenue par Macron et Attal. Les Fougérais comme les Français en général, ont voulu sanctionner ceux qui sont directement responsables de leurs difficultés quotidiennes, baisse du pouvoir d'achat, explosion de la violence et de l'insécurité, immigration.

Ainsi ces résultats à Fougères sont un terrible désaveu pour le Maire de Fougères, qui soutient la majorité présidentielle et qui depuis des mois refuse d'écouter les inquiétudes des Fougérais. L'immigration et l'insécurité grandissante dans Fougères, la montée d'une extrême gauche radicale et violente qui par ses tags dans la ville appelle à « tuer » la police, tags anti France, inquiètent les Fougérais.

Par leur vote les Fougérais ont voulu signifier que l'espoir d'une autre politique est possible et qu'il est temps de changer !



Virginie d'Orsanne
et Marianne Looten



TRAIL URBAIN

Samedi 21
septembre
2024

Fougères



Edition
10
ans
anniversaire

VILLAGE TRAIL
PARKING DU
JARDIN DES FETES,

DEPART COURSES ENFANTS
PARKING DU CINEMA



AG Communication - 138, rue de la Foire - Fougères - 35048 13 37



23
KM

17
KM

9
KM

CHALLENGES
EQUIPES

COURSES
ENFANTS
5 A 15
ANS



Inscriptions : [KLIKEGO.com](https://www.klikego.com) / Contact : inscriptiontrailurbain.fougères@gmail.com



AGENDA ²⁰₂₄ CULTUREL été



+ D'INFOS

